

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	14
Représentés :	5
Absents :	4
Ayant pris part au vote :	19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 09 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Valérie MARJAC représentée par Régine DE RODAT

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M. Pascal PRINGAULT

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** M. Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20251219**

**APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2026 –  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT –  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
- les articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux délégations données au Maire ;
- les articles L.2311-1 et suivants relatifs à la préparation et à l'exécution du budget communal ;
- les articles L.1611-2 et suivants relatifs aux subventions ;
- les articles L.2334-32 à L.2334-39 relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- les articles R.2334-19 à R.2334-35 relatifs aux modalités d'attribution et de gestion de la DETR

**Vu** l'appel à projets relatif à la DETR 2026 publié par la Préfecture ;

**Vu** le dispositif d'aides financières du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA) ;

**Considérant** que la commune souhaite réaliser un programme de travaux de voirie en 2026 ;

**Considérant** l'intérêt de ces travaux pour la sécurité, la circulation et l'entretien du réseau routier communal ;

**Considérant** les estimations financières pour les opérations suivantes :

- Côte de Saint-Jean d'Olemps (chaussée) : 18 500 € HT,

- Rue Vert Pré (déplacement et élargissement de la chaussée + création de stationnements) : 67 000 € HT,
  - Route de la Mouline (création d'une sortie de bus + reprise de bordures) : 8 830 € HT,
  - Rond-point de la Mairie (passage de réseaux humide et sec) : 4 200 € HT,
- Soit un montant total de 98 530 € HT ;

**Considérant** que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026) ;

**Considérant** qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel afin de solliciter la subvention ;

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'approuver** la réalisation en 2026 du programme voirie comprenant :
  - o la côte de Saint-Jean d'Olemps,
  - o la Rue Vert Pré,
  - o la route de la Mouline,
  - o le rond-point de la Mairie,
 pour un montant total prévisionnel de 98 530 € HT.
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o Subvention Etat - DETR 2026 (25 %) : 24 632,50 €
  - o Reste à charge communal : 73 897,50 €
- **D'autoriser** le Maire à déposer toutes demandes de subventions ;
- **D'autoriser** le Maire à engager toute procédure de consultation nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Délibération certifiée exécutoire par :
 

- Sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2025**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **16 DEC. 2025**
  - o Retirée le :

Le secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**

